



MÉMO

PAR COURRIEL

À : Tous les membres

De : L'équipe des relations de travail

Date : Le 29 juillet 2016

Objet : Règlement sur l'application de la notion de « Rémunération totale » dans les ententes collectives CQGCR.

Bonjour à tous,

Nous avons conclu avec le CQGCR, pour les fonctions obtenues lors du maraudage (voir mémo du 1^{er} mars 2016), une lettre d'entente relativement à l'interprétation de la notion de « rémunération totale » prévue aux ententes collectives télévision, cinéma et nouveaux médias. Cette entente est identique à celle que nous avons signée avec l'AQTIS et que nous vous avons présentée dans le mémo du 14 juin 2016.

En guise de rappel, l'entente aura les paramètres suivants :

Entente collective Télévision

Pour cette entente collective seulement, les diverses remises (i.e. le frais de permis, la cotisation syndicale et les contributions du technicien et du producteur) sont, le cas échéant (lorsqu'il s'agit d'un technicien salarié), calculées en tenant compte de l'indemnité de congé annuel (4%).

Ententes collectives Cinéma et Nouveaux Médias

À l'inverse, pour ces deux ententes, l'indemnité de congé annuel (4%) n'est pas considérée dans le calcul des remises.

La lettre d'entente est en vigueur depuis le 17 juillet 2016. Ainsi, aux fins de l'application de l'entente collective Télévision, la prise en compte de l'indemnité de congé aux fins du calcul des

remises s'applique sur la rémunération gagnée pour du travail effectué le 17 juillet 2016 ou par la suite.

Vous trouverez, sur notre site Internet, dans les sections afférentes à la destination de votre production (télé, ciné ou web), les formulaires de remises qui ont été mis à jour spécifiquement pour tenir compte de cette interprétation.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro habituel : 514 397-8600.

Nous vous souhaitons une agréable journée et une belle fin de semaine.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE
1470, RUE PEEL, BUREAU 950, TOUR A, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 1T1
514 397-8600
AQPM.CA